EXTRAIT DU BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE

DE FRANCE

POUR L'ANNÉE 1895

DESCRIPTIONS
DE QUELQUES ARACHNIDES DE BASSE-CALIFORNIE
FAISANT PARTIE DES COLLECTIONS DU Dr GEO. MARX,

par Eugène SIMON,

Ancien Président de la Société.

PARIS

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE DE FRANCE

7, rue des Grands-Augustins, 7

—

1895

Extrait du *Bulletin de la Société Zoologique de France*,
tome XX, séance du 14 mai 1895, page 134.

DESCRIPTIONS DE QUELQUES ARACHNIDES DE BASSE-CALIFORNIE FAISANT PARTIE DES COLLECTIONS DU Dr GEO. MARX,

par Eugène SIMON,
Ancien Président de la Société.

Nous avons publié récemment (1) la liste des Arachnides observés en Basse-Californie (Mexique), par M. Diguet; comme suite à ce travail, nous offrons aujourd'hui à la Société Zoologique, les descriptions de quelques espèces du même pays, qui nous ont été communiquées par le Dr Geo. Marx, de Washington.

Famille des ZOROPSIDAE

Le genre *Zorocrates*, que nous avons proposé en 1888, pour une espèce du Mexique central, le *Z. fuscus* E. S., est représenté en Basse-Californie par deux espèces : le *Z. pictus* E. S. (Bull. Mus.) découvert par M. Diguet, et le *Z. badius* E. Sim., espèce nouvelle dont voici la diagnose :

ZOROCRATES BADIUS, sp. nov. — ♀ long. 18mm. Cephalothorax oblongus, pallide fusco-rufescens, luteo-sericeo pubescens; parte cephalica utrinque leviter infuscata, thoracica vittis duabus obscurioribus latis et vix expressis olivaceo-pubescentibus ornata. Oculi postici inter se aequi, medii a lateralibus quam inter se duplo

(1) Bulletin du Muséum d'Histoire naturelle, I, n° 3, 1895.

remotiores. Oculi antici in lineam rectam, mediocres, aequi, medii a lateralibus quam inter se evidenter remotiores. Oculi quatuor medii inter se aequi et aream multo longiorem quam latiorem occupantes (oculi quatuor antici *Z. fusci* majores en inter se fere aequidistantes, oculi medii antici posticis majores). Abdomen longe oblongum, fulvo-testaceum, luteo sericeo pubescens. Chelae robustae, convexae sublaeves, rufo castaneae. Sternum pedesque fulvo-rufescentia, pedes sat longi, versus extremitates graciles, aculeis, ut in *Z. fusco* ordinatis, instructi. Plaga vulvae subrotunda, utrinque obo semicirculari nigro nitido, in medio fovea longitudinali parallela et tenuiter marginata, notata.

Famille des Clubionidæ

Parmi les Arachnides qui nous ont été communiqués par le D[r] Geo. Marx se trouvaient deux espèces n'ayant d'affinités bien étroites qu'avec le groupe de *Miturga*, jusqu'ici propre à la région australienne. Les espèces américaines ne diffèrent des *Miturga* typiques que par leurs yeux médians antérieurs plus gros par les latéraux et par les deux dents de la marge inférieure de leurs chélicères presque connées, tandis que celles des *Miturga* sont largement séparées l'une de l'autre.

C'est sur ces deux caractères que repose le nouveau genre *Syspira*, très intéressant en ce qu'il indique des rapports entre deux régions fauniques considérées jusqu'ici comme très différentes.

Syspira, nov. gen. — A *Miturga* differt oculis mediis anticis lateralibus anticis et mediis posticis majoribus, oculis quatuor mediis aream subquadratam occupantibus, chelarum dentibus binis marginis inferioris inter se subcontiguis (in *Miturga* dentibus binis inter se remotis), parte labiali dimidium laminarum fere attingente.

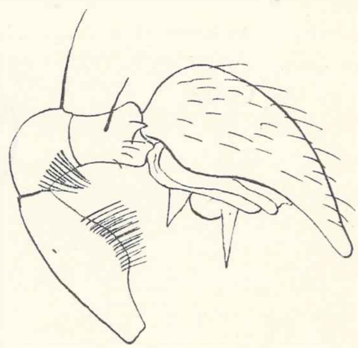
S. tigrina, sp. nov. — ♀ long 11^{mm}. Oculi quatuor antici in lineam vix recurvam, medii lateralibus vix 1/3 majores. Oculi laterales utrinque parum inaequales et spatio oculo multo latiore a sese distantes. Cephalothorax fusco-rufescens, pilis longis luteo-sericeis vestitus, antice vittis duabus longitudinalibus latis, dein lineis radiantibus valde abbreviatis, postice, in declivitate, macula majore dentata, nigris, notatus. Abdomen breviter oblongum, fulvo-cinereum, supra fusco-punctatum, luteo-pubescens et maculis parvis albo-pilosis conspersum, subtus cinereo-olivaceum. Chelae fusco-rufulae, sublæves. Sternum pedesque obscure fulva, nigro-hirsuta et breviter luteo-pubescentia, aculeis sat debilibus ut in

Miturga ordinatis. Vulva simplex, fovea transversa sulciformi et plagula nigra subquadrata notata.

S. LONGIPES, sp. nov. ♀ long. 13^{mm}. — Oculi quatuor antici in lineam rectam, medii lateralibus plus duplo majores. Spatium inter oculos laterales utrinque oculo haud latius. Oculi laterales postici anticis multo majores. Cephalothorax fulvo-rufescens, haud marginatus, pilis pronis albo-sericeis dense vestitus. Abdomen oblongum, postice acuminatum, fulvo-testaceum, sericeo-pubescens, plagulis spiraculorum fulvis, intus nigro-rugosis. Chelae rufo-castaneæ, læves. Sternum pedesque fulvo-rufescentia. Pedes longi, versus extremitates graciles. Vulva plagulis binis connatis semicircularibus notata.

Famille des AGELENIDÆ

Le genre *Chorizomma* E. Sim., qui ne renfermait jusqu'ici qu'une seule espèce, propre au sud-ouest de la France, est représenté dans la collection du Dr Geo. Marx par deux espèces américaines similaires ; l'une, *C. pallens* E. Sim., trouvée en Basse Californie, est très voisine de l'espèce européenne : ses téguments mous et presque incolores indiquent qu'elle doit également vivre à l'abri de la lumière sous de très grosses pierres ou dans des grottes ; l'autre, *C. californicum* E. Sim., provenant de la Haute Californie, s'éloigne plus du type et sa coloration plus variée se rapproche davantage de celles des *Textrix* et des *Tegenaria* dont elle doit avoir les mœurs.



Chorizomma californicum E. Simon ; patte-mâchoire du mâle, vue de profil.

CHORIZOMMA PALLENS, sp. nov. — ♀ long. 4^{mm}. Cephalothorax, sternum pedesque laevia et nitida, pallide fulvo-rufula. Abdomen cinereo-albidum. A *C. subterraneo* tantum differt oculis paulo minoribus, spatio inter oculos anticos diametro oculo evidenter latiore, plaga vulvae minore, testacea, postice attenuata.

C. CALIFORNICUM, sp. nov. — ♂ long. 5^{mm}. Cephalothorax laevis, olivaceus, parte cephalica utrinque tenuiter fusco discreta, thoracica vittis obscurioribus radiantibus confusis notata. Oculi ut in *C. subterraneo* ordinati sed majores. Abdomen oblongum, obscure

cinereo-testaceum, vittis transversis nigris valde recurvis decoratum. Sternum fuscum, laeve. Chelae rufescentes, longæ, margine inferiore sulci dentibus 3 (medio reliquis majore) dein dentibus minutissimis 2 vel 3 instructo. Pedes obscure olivacei, praesertim postici numerose aculeati. Pedum-maxillarium femur robustum, subtus gibbosum et crinitum, patella nodosa, extus crinita, tibia patella haud longior sed angustior, extus ad apicem apophysi parva et acuta armata, tarsus magnus, latus et convexus sed apice acuminatus. — California.

AVIS

Les volumes brochés du **Compte-rendu des séances du Congrès international de zoologie** sont déjà épuisés.

Il reste encore un certain nombre de volumes cartonnés à l'anglaise, au prix de 16 fr. 50 pris au siège de la Société, de 17 fr. 50 expédiés en France et en Algérie, de 18 fr. 50 expédiés dans tous les pays faisant partie de l'Union postale.

Le Secrétaire général invite les personnes qui n'ont pas encore fait l'acquisition de cet important volume, **indispensable à tout zoologiste descripteur**, à ne pas tarder à souscrire, l'édition devant être prochainement épuisée.

EXTRAITS DES STATUTS & RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Statuts. — Art. VI. — Chaque Membre doit payer :

1° Un droit d'entrée de 10 francs, en échange duquel il reçoit un diplôme de Membre de la Société. Ce droit pourra être augmenté dans la suite, mais seulement pour les Membres à élire.

2° Une cotisation annuelle fixée à 20 francs.

Art. VII. — Tous les Membres pourront s'affranchir de la cotisation annuelle par une somme de 300 francs, une fois payée, et auront alors le titre de *Membres à vie.*

Art. VIII. — Le titre de *Membre donateur* sera décerné à toute personne ayant à son entrée dans la Société versé une somme d'au moins 500 francs.

Règlement. — Art. 6. — Les établissements publics et les Sociétés scientifiques de la France et de l'Étranger peuvent être admis comme Membre de la Société aux mêmes charges et aux mêmes droits qu'un Membre ordinaire.

Art. 9. — La cotisation annuelle est due et se perçoit à partir du 1er janvier ; elle devra être transmise sans frais au Trésorier.

Art. 10. — Tout Membre qui n'aura pas payé sa cotisation cessera de recevoir les publications de l'année courante, jusqu'à ce qu'il soit en règle, et sera rayé au bout de trois ans.

Art. 11. — Tout Membre nouveau de la Société..... devra faire parvenir sa cotisation et son droit d'entrée dans le mois qui suivra sa nomination.

Le nombre des Membres de la Société est illimité.

Les Français et les Etrangers peuvent en faire partie.

Pour faire partie de la Société, on devra être présenté par un Membre sociétaire qui signera la proposition de présentation, ou en faire la demande au Président ou au Secrétaire général.

Les *Mémoires* paraissent par fascicules à intervalles irréguliers ; les Membres de la Société ont seuls le droit d'y publier. Ils comprennent tous les travaux originaux, ornés ou non de planches et de figures dans le texte, ayant plus de six pages d'impression ; ils comprennent encore tous les travaux originaux ayant moins de six pages, mais accompagnés d'une ou plusieurs planches.

Le **Bulletin** contient des travaux originaux de peu d étendue et dépourvus de planches. Les figures dans le texte sont admises, mais à la condition que l'auteur remette, en même temps que son manuscrit, le cliché fait à ses frais. Un maximum de six pages par communication, figures comprises, est accordé aux Membres de la Société. Aucun Membre ne pourra publier plus de 32 pages par an. Le **Bulletin** est ouvert à tous les zoologistes français et étrangers ; les travaux rédigés en langue française conformément aux règles de nomenclature adoptées par le Congrès international de Zoologie en 1889, y sont seuls admis. Les personnes étrangères à la Société ont droit à un maximum de 4 pages par communication et de 16 pages par an.

Lille, imp. Le Bigot Freres.